

Nécessité pour
Ame Lardet.
1851.
février, 19.

Demande en grâce

417
au Prince Louis
Napoléon Bonaparte
président de la République

Mon Prince

En janvier, 1850, un vieillard âgé de
75 ans, l'un des plus vénérables débris de la
grande armée, s'est transporté à Paris, dans le
bureau de votre présidence pour réclamer la grâce de
Lardet son malheureux fils souffrant.

Ce vieillard couronné par le chemin, fut
comblé d'égards par M^r le secrétaire de qui il
reçut ~~à sa grande~~ surprise une qualification indécente
qu'il n'aurait jamais osé réclamer, et bien plus
encore, l'espérance de la libération de son malheureux
fils digne d'un meilleur sort.

Aujourd'hui le supplicé ose joindre sa voix
à celle de son vieux père pour vous supplier de
vouloir lui faire grâce, en lui rendant la liberté
cette liberté dont il n'a jamais abusé en la confiant
avec la licence et la dédition, mais en consacrant
sa vie à vous témoigner sa reconnaissance en se comportant
en bon fils et véritable artisan de travail et jamais en
vil instrument de dédition; ce qui lui permettra de venir
en aide à ses braves et honnêtes vieillards de sa père et mère.

Le souffrant a été condamné à la déportation par le 1^{er}
conseil de guerre séant à Lyon le 4 9^{br} 1849. malgré la
consciencieuse déposition qui établissait son alibi
pendant les funestes et sanglantes journées du 15 Juin

Le 11 mars, 1850. la demande en grâce formulée par
son père en personne à Paris, fut renvoyée à M^r le Ministre de
la Justice.

Veuillez agréer.

1871
No. 10



[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]